



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/717  
5 août 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 5 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU NIGÉRIA AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom du général Abdulsalami Alhaji Abubaka, Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Président de la République fédérale du Nigéria, le texte du communiqué final de la première réunion des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO membres du Comité des Sept sur la Guinée-Bissau, tenue à Accra le 4 août 1998.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ibrahima A. GAMBARI

ANNEXE

Communiqué final de la première réunion des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO membres du comité des Sept sur la Guinée-Bissau, tenue à Accra le 4 août 1998

1. Comme suite à la réunion des ministres des affaires étrangères et de la défense de la CEDEAO, tenue à Abidjan le 3 juillet 1998, où la décision a été prise de constituer un Comité des Sept sur la Guinée-Bissau, les ministres des affaires étrangères des pays de la CEDEAO membres dudit Comité ont tenu leur première réunion le 4 août 1998 à Accra (Ghana).
2. Les États membres suivants étaient représentés à la réunion du Comité des Sept :
  - Burkina Faso;
  - République de Côte d'Ivoire;
  - République de Gambie;
  - République du Ghana;
  - République de Guinée;
  - République fédérale du Nigéria;
  - République du Sénégal.
3. Des représentants du secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine et du secrétariat de la CEDEAO étaient également présent.
4. Le représentant du Secrétaire général de l'ONU a également honoré l'invitation qui lui avait été faite d'assister à la réunion.
5. Le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, invité spécial, a informé la réunion de la situation dans son pays.
6. Les ministres ont examiné la situation en Guinée-Bissau et rappelé que l'objectif premier de la CEDEAO dans ce pays était le rétablissement de la paix ainsi que de l'autorité du Gouvernement du Président élu Joao Bernardo Vieira.
7. Rappelant le mandat du Comité des Sept défini par la réunion ministérielle conjointe tenue le 3 juillet 1998 à Abidjan, ils ont évalué dans quelle mesure le Comité s'était acquitté de son mandat et recensé les tâches restant à accomplir.
8. Les ministres ont pris note de l'évolution de la situation politique en Guinée-Bissau depuis la réunion ministérielle conjointe tenue à Abidjan le 3 juillet 1998, notamment en ce qui concerne l'action actuellement menée par la Communauté des pays de langue portugaise dans cet État membre de la CEDEAO.
9. Les ministres se sont félicités de la trêve déclarée par les troupes loyalistes et les forces rebelles.

10. Ils ont déclaré que l'on ne pourrait instaurer une paix durable en Guinée-Bissau si les initiatives prises pour résoudre la crise ne s'inscrivaient pas dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité dans la sous-région.
11. Ils ont souligné la nécessité d'appuyer les initiatives africaines aux niveaux régional et sous-régional en faveur de la paix et de la sécurité, conformément au souhait maintes fois exprimé par l'Organisation des Nations Unies. Ils ont en outre rappelé l'appui indéfectible apporté par l'Organisation des Nations Unies aux efforts déployés par la CEDEAO en matière de règlement des conflits.
12. Les ministres ont réaffirmé que la CEDEAO devait jouer un rôle primordial dans le règlement de la crise en Guinée-Bissau. Ils ont rappelé que le Comité ministériel des Sept avait pour mandat de suivre de près l'évolution de la crise dans ce pays.
13. Ils ont affirmé leur volonté de coopérer avec la Communauté des pays de langue portugaise et d'appuyer par ailleurs toute autre initiative susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs de la CEDEAO en Guinée-Bissau.
14. Les ministres sont convenus que la délégation du Comité des Sept devrait se rendre immédiatement en Guinée-Bissau pour y rencontrer le Président Joao Bernardo Vieira, le Gouvernement, ainsi que l'autre partie au conflit.
15. Ils ont réaffirmé leur soutien à la Guinée et au Sénégal et exprimé leur reconnaissance aux pays voisins qui continuent à offrir leur hospitalité aux réfugiés de Guinée-Bissau, malgré la situation difficile qui est la leur.
16. Ils ont exprimé leurs remerciements à l'Organisation des Nations Unies et à tous les autres organismes fournissant une aide humanitaire aux victimes civiles de la rébellion du 7 juin 1998.
17. Les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO du Comité des Sept sur la Guinée-Bissau ont exprimé leur profonde gratitude à S. E. M. Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ghanéens pour la généreuse hospitalité qu'ils leur ont offerte et les excellentes dispositions qu'ils ont prises pour contribuer au succès de leur réunion.

-----